

CONTRATS DE CREDIT CONSENTIS A DES CONSOMMATEURS N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE L. 313-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION OU NE CONSTITUANT PAS UNE OPERATION DE CREDIT D'UN MONTANT SUPERIEUR A 75 000 EUROS DESTINEE A FINANCER, POUR LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, LES DEPENSES RELATIVES A LEUR REPARATION, LEUR AMELIORATION OU LEUR ENTRETIEN.

Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros (1)	21,20 %
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros (1)	12,49 %
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros (1).....	5,96 %

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

CONTRATS DE CREDIT CONSENTIS A DES CONSOMMATEURS DESTINES A FINANCER LES OPERATIONS ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DU 1° DE L'ARTICLE L. 313-1 DU CODE DE LA CONSOMMATION, RELATIF AU CREDIT IMMOBILIER (2) OU D'UN MONTANT SUPERIEUR A 75 000 EUROS DESTINEE A FINANCER, POUR LES IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION OU A USAGE PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, LES DEPENSES RELATIVES A LEUR REPARATION, LEUR AMELIORATION OU LEUR ENTRETIEN.

Prêts à taux fixe (3) :	
- prêts d'une durée inférieure à 10 ans	2,79 %
- prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,83 %
- prêts d'une durée de 20 ans et plus	3,01 %
Prêts à taux variable	2,43 %
Prêts relais	3,24 %

(2) Incluant les opérations de crédit destinées à regrouper des crédits antérieurs comprenant un ou des crédits mentionnés au 1° de l'article L. 313-1 du code de la consommation dont la part relative dépasse 60 % du montant total de l'opération de regroupement de crédit.

(3) S'agissant du taux de l'usure applicable aux crédits à taux fixe, fixation de seuils de l'usure par tranche de maturité : moins de 10 ans, 10 ans à moins de 20 ans, 20 ans et plus.



PRÊTS ACCORDÉS AUX PERSONNES PHYSIQUES AGISSANT POUR LEURS BESOINS PROFESSIONNELS ET AUX PERSONNES MORALES AYANT UNE ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE, AGRICOLE OU PROFESSIONNELLE NON COMMERCIALE

Découverts en compte	13,93 %
----------------------------	---------

PRÊTS AUX PERSONNES MORALES N'AYANT PAS D'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, ARTISANALE, AGRICOLE OU PROFESSIONNELLE NON COMMERCIALE

Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	4,31 %
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	1,81 %
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	2,24 %
Découverts en compte	13,93 %
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	1,79 %

Taux de référence du Crédit Agricole
En vigueur au 01/01/2019

Taux de Référence du Crédit Agricole Mutuel (TRCAM) pour les crédits à taux variable	3,61 %
--	--------